

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 34 Vœu relatif aux projets associés de Nuit Blanche.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le succès croissant que connaît Nuit Blanche depuis sa création avec, pour sa 10e édition en 2011, un record de fréquentation de 2,5 millions de visiteurs à travers la métropole parisienne ;

Considérant qu'en complément de la programmation de la direction artistique, Nuit Blanche accueille de nombreux projets dits « associés », autonomes financièrement, valorisés dans tous les supports de communication de la manifestation, notamment dans les programmes tirés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires et bénéficiant de l'accompagnement de la Direction des Affaires Culturelles et du producteur délégué, notamment vis-à-vis des démarches envers la Préfecture de Police ;

Considérant que ces projets associés contribuent au sens et au succès de Nuit Blanche, suscitent des collaborations entre mairies, associations, lieux culturels, artistes amateurs et artistes professionnels ;

Considérant que l'identité de Nuit Blanche tire sa force et sa spécificité de la nomination d'une nouvelle direction artistique chaque année, avec une ligne éditoriale claire, mais également d'un renouvellement du parcours géographique avec des emprises différentes selon les éditions, et non d'un saupoudrage de projets parsemés sur tout le territoire parisien ;

Considérant que les mairies d'arrondissement disposent de deux leviers de financement, qui peuvent venir en soutien de la réalisation de projets associés, à travers les crédits d'animation culturelle locale, dits « crédits Bloche », qui correspondent à 250.000 euros par an, et la dotation « 1 euro par habitant », destinée à soutenir les initiatives culturelles locales ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que « les projets associés » continuent à enrichir les futures éditions de Nuit Blanche et à être valorisés dans les supports de communication de la manifestation,
- qu'à partir de l'édition 2013 de Nuit Blanche, les initiatives locales et associatives soient retenues et labellisées « projets associés » après lancement d'un appel à projets, sur la base de critères définis.